

« FINANCIERE C.P.G. »
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 113.184 Euros
Siège social : 11 Cours Franklin Roosevelt
69006 LYON
491 664 306 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
Le VINGT-NEUF MARS

Les associés se sont réunis au siège social de la SARL FINANCIERE C.P.G..

Sont présents :

- 1°. Monsieur Georges KRIKORIAN, associé, titulaire de 113184 parts numéro 1 à 113184
- 2°. Madame Pauline KRIKORIAN gérante.

Soit, ensemble la totalité des associés représentant la totalité du capital social soit **113184 parts sociales**.

Tous les associés sont présents, l'assemblée générale peut valablement délibérer, et, en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Madame Pauline KRIKORIAN, gérante.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le projet de donation-partage en nue-propiété par Monsieur Georges KRIKORIAN à ses deux filles de 113183 parts sociales chacune, savoir :
 - * Madame Charlotte KRIKORIAN, 56592 parts de la société qu'il détient dans la SARL FINANCIERE C.P.G..
 - * et Madame Pauline KRIKORIAN, soit 56591 parts de la société qu'il détient dans la SARL FINANCIERE C.P.G..
- le texte des résolutions proposées

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions proposées et le projet de la donation-partage ci-dessus visée ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément par la collectivité des associés, préalablement à la donation-partage à intervenir ;
- Autorisation de la collectivité des associés pour consentir à la donation-partage par Monsieur Georges KRIKORIAN à ses deux filles : Madame Charlotte KRIKORIAN et Madame Pauline KRIKORIAN de la nue-propiété de 113183 parts dont il est titulaires dans la SARL FINANCIERE C.P.G..
- Modification de l'article des statuts de la société relatif au capital social et à sa répartition entre les associés sous la condition suspensive de la réalisation de la donation ci-dessus visée
- Pouvoirs à donner pour la signification de la donation à la société
- Pouvoirs à donner

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PK GK

PREMIERE RESOLUTION :

Connaissance prise du projet de donation-partage ci-dessus visée, les associés décident à l'unanimité d'autoriser la donation-partage, savoir :

- Donation en nue-propriété par Monsieur Georges KRIKORIAN de 56592 parts qu'il détient dans la SARL FINANCIERE C.P.G. au profit de sa fille, Madame Charlotte KRIKORIAN;
- Donation en nue-propriété par Monsieur Georges KRIKORIAN de 56591 parts qu'il détient dans la SARL FINANCIERE C.P.G. au profit de sa fille, Madame Pauline KRIKORIAN;

Et conséquence, ils décident à l'unanimité d'agréer comme nouveaux associés :

Mademoiselle Charlotte Céline **KRIKORIAN**, commissaire de police, demeurant à LILLE (59800) 61 rue Jean Sans Peur, née à LYON 8ÈME ARRONDISSEMENT (69008) le 26 avril 1994

Mademoiselle Pauline Juliette **KRIKORIAN**, responsable de programmes immobiliers, demeurant à LYON 6ÈME ARRONDISSEMENT (69006) 11 cours Franklin Roosevelt, née à LYON 8ÈME ARRONDISSEMENT (69008) le 20 mai 1997

DEUXIEME RESOLUTION :

Connaissance prise du projet de donation-partage à Madame Charlotte KRIKORIAN et Madame Pauline KRIKORIAN ci-dessus visée, et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de ladite donation autorisée sous la résolution qui précède, les associés décident à l'unanimité d'apporter les modifications statutaires suivantes :

L'article des statuts relatif au capital social et à la répartition des parts entre les associés de la Société dénommée «SARL FINANCIERE C.P.G.» sera dorénavant rédigé comme suit :

CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à CENT TREIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (113 184,00 EUR)

Il est divisé en 113184 parts de un euro (1 euro) chacune, numérotées de 1 à 113184, entièrement libérées, attribuées aux associés comme suit :

REPARTITION DES PARTS :

Associés	Nombre de parts détenues	N° parts
Monsieur Georges KRIKORIAN	1 part en pleine propriété	113184
Monsieur Georges KRIKORIAN	113183 parts en usufruit	1 à 113183
Madame Charlotte KRIKORIAN	56592 parts en nue-propriété	1 à 56592
Madame Pauline KRIKORIAN	56591 parts en nue-propriété	56593 à 113183

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs **Madame Pauline KRIKORIAN, en sa qualité de gérante, avec faculté de déléguer ce pouvoir à tout collaborateur de l'Office Notarial de VIENNE (38200) 2, Avenue Beauséjour**

* pour intervenir, conformément à l'article 1690 du Code Civil, à l'acte de donation des parts sociales de la SARL FINANCIERE C.P.G. à l'effet d'accepter la donation ci-dessus visée au nom de la société.

* Dispenser qu'il soit fait à la société la signification prévue audit article.

* Déclarer que la société n'a reçu aucune opposition et n'a aucun empêchement qui puisse arrêter l'effet de toute donation éventuelle.

PK GK

QUATRIEME RESOLUTION :

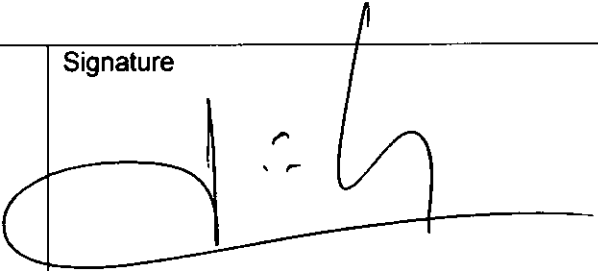
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale autorise dès à présent le représentant de la Société à déroger au principe édicté par l'alinéa premier de l'article 1161 du Code civil qui dispose qu'un représentant ne peut agir pour le compte de deux parties au contrat ni contracter pour son propre compte avec le représenté.

Plus rien ne se trouvant à comprendre au présent procès-verbal, il est demeuré clos. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Suivent les signatures des associés :

Monsieur Georges KRIKORIAN Associé	Signature 
Madame Pauline KRIKORIAN Gérante	Signature 